

Les Maisons de l'Étudiant : futur lieu de vie universitaire ou nouveau produit immobilier¹ ?

Jodelle Zetlaoui

Université de Paris XIII -

I.U.P. (Institut d'Urbanisme de Paris)

Après deux décennies durant lesquelles les pouvoirs publics s'étaient peu préoccupés des conditions de vie et de travail des étudiants, la réflexion sur l'aménagement, l'architecture et les modes de vie universitaires s'est trouvée relancée de manière spectaculaire à la fin des années 80. Le Plan « Université 2000 » engagé officiellement par le gouvernement en 1991, annonçait la mise en œuvre du plus important programme de constructions universitaires depuis plus de 20 ans. Son objectif était non seulement d'augmenter sensiblement les capacités d'accueil des universités françaises, mais aussi d'inciter les collectivités locales à mener, dans le cadre d'une politique contractuelle, des actions basées sur une réflexion urbanistique globale, qui permettraient d'améliorer les conditions de vie et de travail sur les sites universitaires, tout en « réconciliant » la Ville avec l'Université. Cette seconde ambition se concrétisera sous la forme des programmes « Maisons de l'Étudiant ».

Le propos de cet article est de montrer comment le souci de promouvoir des lieux de vie pour les étudiants, a finalement abouti à l'idée de « Maison de l'Étudiant ». Nous examinerons comment, compte

1. Cet article s'appuie sur une recherche effectuée dans le cadre d'un mémoire DEA intitulé « Conception et Production des espaces universitaires : les Maisons de l'Étudiant », Direction : Pierre Diméglio, Institut d'Urbanisme de Paris, 1992, 98 p.

tenu du contexte institutionnel, économique et social actuel, la production de tels espaces s'est organisée, en analysant pourquoi et selon quel processus des acteurs autres que l'État et l'Université y participent. Nous évaluerons dans quelle mesure les « Maisons de l'Étudiant » peuvent répondre aux intentions qui avaient été définies au départ. Cette étude sera pour nous l'occasion de mettre en évidence les caractéristiques d'une logique qui s'exprime aujourd'hui dans de nombreuses actions sociales et dont les programmes « Maisons de l'Étudiant » sont, selon nous, une illustration significative.

Tout au long de cette analyse, nous appréhenderons les organismes impliqués compte tenu de leur logique interne, de leurs stratégies ainsi que des relations qu'ils entretiennent entre eux — l'articulation des acteurs à un moment du processus de production déterminant ainsi « des filières de production » —. Nous ferons l'hypothèse que la question du financement et de la maîtrise d'ouvrage dans ces filières, détermine quels acteurs participent réellement à l'élaboration des programmes et conditionne donc les choix retenus en termes de contenu et de localisation.

Par ailleurs, en recourant à la notion d'« espace produit », nous resterons fidèles à l'idée développée par Henri Lefèbvre, selon laquelle « les espaces sont le produit d'une activité qui implique l'économique, la technique mais aussi va bien au-delà : produits politiques, espaces stratégiques »².

Les politiques de constructions universitaires en France

Pour mieux comprendre pourquoi l'amélioration du cadre de vie et de travail des étudiants est apparue comme l'un des axes majeurs du Plan « Université 2000 », rappelons brièvement comment cette question avait été appréhendée jusque là.

En dressant un rapide bilan des politiques de constructions universitaires en France depuis l'après-guerre, nous pouvons constater que le rythme des efforts budgétaires et des autorisations de programmes destinés à l'enseignement supérieur, a toujours été calqué sur celui de la croissance de la population étudiante. Les interventions de l'État n'ont en effet jamais eu pour objectif d'anticiper cette dernière et se sont donc toujours opérées dans l'urgence. Ainsi, la décennie 1960-1970 durant laquelle se produit la première grande explosion des effectifs universitaires, concentrera l'essentiel des dépenses en faveur de l'enseignement supérieur qu'allait connaître la France pendant plus de

2. LEFEBVRE (Henri), *La production de l'Espace*, Anthropos, 1974, 3ème édition 1986, p.102.

20 ans. Par la suite, et parallèlement au ralentissement de la croissance de la population étudiante, le nombre de nouvelles constructions diminuera presque constamment pour atteindre son plus bas niveau en 1982³.

Or on aurait pu penser que la baisse des investissements pour la réalisation de nouveaux bâtiments durant cette période avait incité des efforts de maintenance et d'entretien sur les anciennes constructions. Mais il n'en fut rien, si bien que le patrimoine immobilier dont disposaient les universités à la fin des années 80, était vétuste et dégradé. En outre, on reconnaissait que les choix urbanistiques qui avaient été retenus dans l'implantation des différents sites dans les années 60, et notamment le manque d'attention prêté aux infrastructures d'accompagnement, n'avaient pas favorisé le développement d'une vie universitaire sur les campus. Si les établissements dispersés en centre-ville avaient pu bénéficier, en raison de leur position centrale, des équipements et des activités qu'offre la ville, les universités qui furent implantées suivant le modèle du campus américain, souffraient d'isolement et d'un manque d'animation. En effet, ce qu'on a souvent appelé « campus à la française » et que l'on dénonce aujourd'hui comme étant des pastiches de culture américaine⁴, correspondait en fait à des regroupements de locaux d'enseignement sur de vastes espaces, souvent implantés à proximité de grands ensembles, sans qu'on ait pris le soin de les doter des services de première nécessité et de structures d'animation. Alors que les campus américains avaient été conçus à l'échelle de véritables petites villes dotées de tous les services les rendant complètement autonomes, le manque de moyens financiers et de programmation, ainsi que l'absence d'idéal communautaire, avaient fait des campus français, des ensembles souvent inachevés et où les activités extra-pédagogiques avaient été négligées.

Le retour de l'Université en ville : un débat déjà ancien

Pourtant, avant même l'amorce de cette première grande vague de constructions universitaires, certains architectes s'étaient élevés contre la solution qui consisterait à faire des futurs complexes universitaires l'équivalent de « cités-dortoirs » pour étudiants. Cette expression dont Louis Arretche fut l'auteur en 1963⁵, faisait bien sûr référence à

3. Alors que la surface par étudiant avait progressé de 6,77 m² par étudiant en 1967 à 8,25 m² en 1973, elle n'était plus que de 6,65 m² par étudiant en 1989, c'est-à-dire à un niveau inférieur à celui de 1967.

4. FREMONT (Armant), *Le creuset de la ville, Architecture et Urbanisme*, Février 1991, pp. 37-42.

5. ARRETCHÉ (Louis), *Les rapports entre l'Université et la Ville*, n°79, 1963, pp. 35.

l'expérience récente des Grands Ensembles dont on mesurait déjà à l'époque les conséquences désastreuses en terme de ségrégation socio-spatiale⁶. En 1965, la Commission d'Équipements Scolaires, Universitaires et Sportifs pour le Vème Plan, exprimait ses recommandations ainsi : « La solution des campus isolés du reste de l'agglomération et constituant lui-même une agglomération autonome doit être, dans toute la mesure du possible, proscrite. » Pourtant, les opérations qui furent menées de 1965 à 1969, se caractérisèrent, entre autres, par la rupture de liens essentiels avec la ville. Les implantations continuèrent à être réalisées en fonction du foncier disponible. En Décembre 1969, à la demande du ministère de l'Équipement, la Société d'Études Géographiques Économiques et Sociologiques Appliquées publiait un rapport intitulé « Campus et urbanisme universitaire », consacré à l'étude des implantations périphériques en France et à l'étranger. Ce document dressait un sombre bilan de la grande phase de construction qui venait de s'achever, relevant en particulier une absence totale d'intégration des infrastructures universitaires à l'environnement banlieusard et périurbain, ainsi que l'insuffisance notoire d'équipements sociaux, culturels et commerciaux. Sur la base de ce constat, Philippe Pinchemel et Michel Renaudie évaluaient déjà en 1970⁷, les avantages et les inconvénients de différents modèles d'implantation universitaire en mettant l'accent sur les relations qui se devraient d'être préservées entre la ville et son université. Ces diverses propositions et recommandations resteront en suspens et pendant près de 20 ans, aucun bilan officiel de la politique de création des campus ne sera réalisé, aucun organisme de recherche et d'expertise sur les problèmes d'urbanisme universitaire ne sera désigné.

Ce n'est qu'au début des années 80 que la question des relations entre la Ville et l'Université intéressera de nouveau les pouvoirs publics. Ainsi, la mission « Banlieue 89 » créée en 1983, inscrira dans sa démarche l'insertion des constructions universitaires périphériques à leur environnement urbain : sa logique sous-entendra qu'« un travail sur les universités de banlieue participerait à l'émancipation des villes de banlieue »⁸.

6. Dans ce même article, Louis Arretche dénonce les solutions du type « vastes ensembles » implanté en périphérie urbaine et où « les habitants ayant quitté leurs lieux de travail ou d'étude ne désirent plus retourner en ville assister à un spectacle, écouter une conférence ou même flâner au hasard des vitrines ».

7. PINCHEMEL (Philippe), Renaudie (Michel), Université, Centre-ville, Campus, *Urbanisme*, n°120-121, 1970, pp. 44-48. Philippe Pinchemel, géographe, était à l'époque où fut écrit cet article dans la revue *Urbanisme*, directeur de l'UER de géographie de l'université de Paris I. Il dirigea l'étude réalisée par la Société d'Études Géographiques Économiques et Sociologiques Appliquées et présentée dans cet article en Décembre 1969. Michel Renaudie, architecte, était lui chargé de recherches à la SEGESA.

8. Créée à l'initiative du Président Mitterrand en Novembre 1983, la mission « Banlieue 89 » confiée à Roland Castro et Michel Cantal-Dupart avait notamment pour objectif d'inciter les collectivités locales (et surtout les municipalités) à mener une

La politique contractuelle et l'amélioration du cadre de vie sur les sites universitaires

Au même moment, la plupart des collectivités locales et des régions reconnaissaient que l'enseignement supérieur constituait aujourd'hui un enjeu essentiel pour leur développement. Incitées par la loi d'orientation sur l'Éducation du 10 Juillet 1989, à mener une politique contractuelle avec l'État et les universités pour l'ensemble des activités universitaires⁹, elles commencèrent à s'engager financièrement dans le cadre des contrats de Plan Etat-Région autorisés par les lois de décentralisation. Selon le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), ces démarches devaient permettre aux universités de formuler leurs projets et d'obtenir le soutien de l'État mais aussi et surtout des régions, départements ou communes. Cette intention était réaffirmée le 28 Septembre 1989 par une lettre adressée aux préfets de régions et aux recteurs d'académie, dans laquelle il encourageait à conduire une réflexion d'ensemble sur l'aménagement des espaces libres importants dont disposent les grands campus. Les universités étaient invitées à créer des « centres de vie » pouvant faire « l'interface entre l'université et la Cité ». L'État se montrait même prêt à financer de tels équipements, à condition qu'ils soient portés par des mouvements associatifs prenant en charge leur fonctionnement.

Ces structures apparaîtront pour la première fois sous l'appellation de « Maisons de l'Étudiant » dans le « Plan Social Étudiant » signé en 1991 par les organisations dites représentatives — à l'exception toutefois de l'UNEF-SE¹⁰ —. « Propres à rassembler dans un même lieu et sous une configuration fonctionnelle les activités de services rendus aux étudiants », elles auraient également pour rôle de favoriser « dans un esprit de convivialité les activités d'animation culturelle » et « d'améliorer l'accès aux services sociaux, administratifs ou d'ordre commercial déjà existant ou à créer ». L'animation de ces nouveaux espaces universitaires

réflexion sur la fragilisation et le développement des banlieues. A cette occasion, beaucoup de villes se sont découvertes universitaires d'où cette proposition de Michel Herrou (psycho-sociologue et membre de « Banlieue 89 ») dans la revue *Urbanisme*, n°210, Octobre-Novembre 1985, p 76.

9. Ces contrats de Plan sont définis par la Loi du 29 Juillet 1982 portant réforme de la planification et par le décret du 21 Janvier 1983. Ces contrats sont négociés par les commissaires de la République, représentants de l'État et les présidents de conseils régionaux représentants les régions après un processus d'aller et retour coordonné par la DATAR.

10. Union Nationale des Étudiants de France — Solidaire Étudiante : proche du Parti Communiste, l'UNEF-SE (aujourd'hui UNEF) est la seconde organisation syndicale étudiante en France en terme de représentation électorale (aux dernières élections du CROUS en 1994 elle a obtenu près de 18 % des suffrages). Elle a refusé de signer le Plan Social Étudiant afin de montrer son désaccord avec certaines mesures allant dans le sens d'une privatisation de l'aide sociale (bourses laissant place à des prêts bancaires, production et gestion des logements étudiants ouverte à des opérateurs privés...).

serait essentiellement assurée par les étudiants qui participeraient aussi à la gestion, à travers leurs organisations étudiantes représentatives¹¹.

La confrontation de ces textes officiels nous permet de constater qu'entre les ambitions déclarées en 1989 et celles arrêtées en 1991, nous assistons déjà à une réduction des intentions. D'une part, l'ambition de faire de ces structures des lieux d'« interface » entre l'Université et la Ville n'est plus reprise. D'autre part, l'idée des « centres de vie » en tant qu'espaces à « inventer » prend dans le Plan Social Étudiant la forme bien particulière d'un bâtiment. La vocation essentielle de cette structure (dont le concept reste cependant relativement flou) serait de combler les déficits en services des universités tout en conférant à ces espaces le rôle de pôles de socialisation.

Bien qu'elle ne soit pas nouvelle¹², l'appellation « Maison de l'Étudiant » n'est d'ailleurs pas neutre en ce sens : dans le contexte social que traverse aujourd'hui l'Université, marqué par l'arrivée massive de jeunes de milieux plus défavorisés que par le passé, la valeur symbolique d'un tel espace n'en est que renforcée. Au début des années 90, l'image de l'étudiant perdu à l'université et sans perspective professionnelle, prédomine. On rapporte qu'il vit une période de rupture avec son milieu familial, qu'il souffre de solitude, qu'il ne sait pas toujours où le mèneront ses études universitaires et qu'il a l'impression de ne pas avoir un statut reconnu dans la société... en somme l'étudiant français a le « blues »¹³. La connotation induite par le terme « Maison de l'Étudiant » révèle dès lors la volonté de faire jouer à cet espace précis, le rôle d'un nouveau « foyer » ou d'un repère identitaire¹⁴.

11. MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE, « Plan Social Étudiant, Relevé de conclusions », 26 Mars 1991, p 6.

12. A Paris ce nom avait déjà été utilisé pour des foyers d'étudiants, l'UNEF-ID (Union Nationale des Étudiants de France — Indépendante et Démocratique, premier syndicat étudiant en France — 21 % des suffrages aux élections du CROUS en 1994, organisation proche du PS) a elle aussi appelé ses coopératives ainsi.

13. En référence à l'ouvrage de Didier LAPEYRONNIE et Jean Louis MARIE, *Campus Blues*, Seuil, 1992, 265 p.

14. L'État a eu souvent recours à de telles pratiques dans le cadre des politiques de Développement Social des Quartiers par exemple. Son objectif étant de réguler l'ordre social également à l'Université, surtout avec l'arrivée de nouveaux étudiants issus de milieux défavorisés, ne peut-on pas penser que l'adoption du concept de « Maison de l'Étudiant » répond à une même logique ? Bernard Tapie à son arrivée au ministère de la Ville n'avait-il pas lui aussi proposé d'ouvrir des « Maisons du Citoyen » dans le cadre de son programme de développement des banlieues ? L'idée de réaliser l'intégration d'individus à une société grâce à une insertion spatiale n'est pas neuve et persiste malgré son caractère bien souvent illusoire.

L'entrée en jeu de nouveaux acteurs dans le système de production des espaces universitaires : le cas des Maisons de l'Étudiant

Le caractère peu précis de la définition donnée par le Plan Social Étudiant à ces « Maisons de l'Étudiant » correspondait en fait à un choix délibéré du MEN. En effet, dès le départ, celui-ci montrait qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir lui même dans la mise en place de ces structures. Pris dans l'urgence de construire en priorité des locaux pédagogiques, il préféra inciter les universités à élaborer elles-mêmes leur projet qui s'inscrirait dans les schémas de développement du Plan « Université 2000 ». Ces projets devaient être transmis à la Mission d'Aménagement des Sites Universitaires (laquelle fut créée afin de poursuivre le travail de la « Mission Campus ») afin qu'ils soient validés par le MEN. Par ailleurs, ce dernier invitait la Mutuelle Nationale des Étudiants de France et le groupe Villages Vacances Familles (VVF)¹⁵ à mener une réflexion sur un « concept de Maison de l'Étudiant ».

Aussi bien la MNEF que VVF appréhendèrent dès le départ la Maison de l'Étudiant comme un produit leur permettant d'explorer un nouveau marché. Ces deux organismes évoquèrent chacun leur expérience pour mettre au point leur projet, le premier faisant allusion à son immersion dans le monde universitaire, le second se référant à son savoir-faire en matière d'ouverture et de gestion d'équipements collectifs. Ils firent également réaliser des études par des bureaux de marketing, mais ces évaluations leur permirent surtout de légitimer les actions que chacun d'eux avait déjà l'intention d'entreprendre et débouchèrent sur l'élaboration d'une solution pouvant être reproduite de manière systématique. Quant aux premières propositions émanant des universités, elles furent en général établies par la Présidence et les services techniques de celles-ci sans que l'ensemble des usagers et notamment les étudiants, aient généralement été consultés. On pouvait déjà regretter qu'aucune

15. Fondé par le Groupe Caisse des Dépôts et Consignation et les Allocations Familiales, VVF est une association à but non lucratif à caractère privé mais d'intérêt général. Elle s'est spécialisée dans l'hébergement touristique depuis plus de 30 ans et est aujourd'hui la première chaîne de tourisme familial français. Sa mission d'origine résidait en la création de villages de vacances afin de promouvoir un tourisme populaire destiné essentiellement aux familles modestes et retraitées. Depuis peu, VVF a étendu son activité en Europe et gère aujourd'hui d'autres types d'équipements ou de « produits » : hôtels, circuits et voyages, gîtes familiaux, campings, Eurovillages...

16. Certaines de ces enquêtes, commandées par les Directions Départementales de l'Équipement ou les collectivités locales, les municipalités principalement, concernent le logement des étudiants, d'autres, lancées en 1991 et 1992 par les ministères de l'Éducation Nationale, de l'Équipement et de la Recherche dans le cadre des appels d'Offre sur « l'Université et la Ville », s'intéressent aux « pratiques sociales » des étudiants et auraient pourtant pu servir de base à la construction de ces programmes.

d'entre elles ne faisait allusion aux études sur les modes de vie étudiants qui étaient alors en cours dans toute la France¹⁶.

Cependant les universités ne mettaient pas l'accent sur les mêmes types de besoins et présentaient des projets très différents puisque un ou plusieurs des groupes de services suivants étaient généralement représentés mais dans des combinaisons très diverses : des services d'information et d'orientation, des services médicaux et sociaux, des services de restauration, des services culturels ou associatifs, des services liés à l'ouverture sur le monde professionnel ou à des programmes d'accueil et d'échanges avec d'autres universités. Le caractère vague de la définition du Plan Social, donna l'opportunité à certaines universités de tenter d'utiliser cette nouvelle ligne budgétaire afin de réaliser des opérations pour lesquelles elles n'avaient pas réussi à obtenir de subventions par le passé. On retrouvait donc parfois sous le titre « Projet de Maison de l'Étudiant » des programmes de logements étudiants ou des regroupements de services administratifs exclusivement.

On constatait aussi que ces propositions restaient souvent peu précises sur un certain nombre de points : à quelle population serait destiné cet équipement (à la population universitaire dans son ensemble, aux seuls étudiants ou également aux jeunes des quartiers voisins ?...), qui gèrerait ces structures avec notamment l'incertitude quant à la participation des étudiants et à la création d'un label « Maison de l'Étudiant », qui financerait les projets ? — l'absence d'information sur cette dernière question laissait entendre que beaucoup d'universités comptaient sur une participation du MEN —.

Incitées par l'État dans la loi d'orientation de 1989 à formuler des propositions en matière d'aménagement universitaire, les Présidences d'université ont été le plus souvent les premières à prendre l'initiative d'engager des opérations « Maison de l'Étudiant » et surtout à en définir la programmation. Or, il est très rapidement apparu que pour voir leur projet aboutir, elles ne pouvaient plus rester dans l'attente d'une hypothétique subvention du MEN, subvention qui de toute façon ne

17. Depuis 1955, Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires gère les restaurants étudiants et le parc de logements étudiants, assure les fonctionnements des services administratifs, bourse, santé, sécurité sociale et anime des cellules d'information sur les sites universitaires. Il dispose d'antennes régionales dans toute la France (les CROUS) et d'antennes locales (les CLOUS).

18. Les cas de figure que l'on peut rencontrer sont très divers : l'université peut recevoir des subventions de la région, du département ou de la municipalité, cette dernière mettant parfois à disposition un bâtiment pour la construction de la Maison de l'Étudiant (Nîmes) ou un terrain (Mulhouse). Les combinaisons de financements sont variées et on assiste parfois même à une certaine concurrence voire surenchère, entre les différents niveaux de représentations locales : lorsque ceux-ci ne sont pas de même couleur politique, chacun essaye de montrer qu'il fait de l'université, par l'aide qu'il octroie, l'une de ses préoccupations majeures.

couvrirait pas la totalité de l'opération. La DATAR, le CROUS¹⁷ ou la MNEF à travers sa filiale Interfaces (c'est à dire un organisme privé) furent sollicitées comme sources de financement. La MNEF, dont la connaissance du milieu étudiant et la solidité financière rassurent les Présidents d'université, se montra prête à investir dans de tels projets à condition qu'on y trouve des services et des commerces placés sous sa responsabilité. Le CROUS, lui, demandait en contrepartie de sa participation financière de pouvoir y gérer des espaces de restauration. Mais ce sont surtout les collectivités locales (aussi bien les régions, les départements que les municipalités) qui ont été amenées à jouer un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de ces projets. Après s'être montré prêt en 1989, « à financer des centres de vie à condition qu'ils soient portés par des mouvements associatifs prenant en charge leur fonctionnement », l'État reconnaissait deux ans plus tard que seuls les projets qui seraient soutenus par les collectivités territoriales auraient une réelle chance d'aboutir. En leur donnant la possibilité d'être titulaires de la maîtrise d'ouvrage de constructions ou d'extensions d'établissements d'enseignement Supérieur qu'elles financeraient au moins aux deux tiers, il obtint plus largement encore leur implication. En effet, bien que la rencontre de l'Université et de la Ville n'aille pas toujours de soi, malgré l'image que l'opinion publique tente de promouvoir, les enjeux d'ordre économique, démographique, social, politique, foncier, culturel... que cristallise aujourd'hui l'enseignement Supérieur pour les villes moyennes en particulier, a conduit beaucoup de collectivités locales¹⁸ à participer à des programmes de développement universitaire. Certaines ont même parfois précédé le lancement du Schéma « Université 2000 » comme à Mulhouse par exemple, où la décision de construire une « Maison des Étudiants » releva d'un ensemble de mesures prévues dans la convention pluriannuelle qui fut signée par le Conseil Général et l'université en Décembre 1989.

Tantôt perçue comme un outil de restructuration urbaine pour revaloriser des quartiers en difficulté, comme un lieu pilote et stratégique d'ouverture et de contact entre le monde universitaire et les entreprises ou encore comme une « vitrine » de ce que la ville ou la région investit pour l'université, la Maison de l'Étudiant a rapidement attiré l'intérêt et le soutien des collectivités locales. Mais celles-ci n'ont dès lors pas hésité à poser leurs conditions quant à leur participation, en revendiquant

19. Situées en ville ou au centre des campus, leur surface varie de 500 à 3 500 mètres carrés. Elles peuvent regrouper dans des combinaisons très diverses, des services marchands, les locaux des associations, des services destinés aux étudiants (de la scolarité jusqu'aux services d'information ou d'orientation), des services administratifs de l'université, des espaces destinés à des activités d'animation, culturelles ou de loisirs (salles polyvalentes). En 1994, on pouvait constater que les universités implantées dans des ville moyennes avaient été les premières à ouvrir leurs portes (avec des fortunes diverses) : Angers, Epinal, Mulhouse, Toulon, etc. En région parisienne, l'université Paris-Val-de-Marne (Créteil) était à cette date la seule à accueillir un tel équipement.

notamment une implantation en centre-ville, alors que les universités, elles, prévoyaient plutôt d'accueillir cette infrastructure sur leur campus. Certains établissements pourraient ainsi bénéficier dans l'avenir d'opérations multi-sites, mais il apparaissait clairement que l'engagement des collectivités locales dans ces projets pouvait soit accélérer leur mise en œuvre, soit s'accompagner d'exigences parfois contradictoires avec les objectifs défendus par l'université. Il faut bien remarquer à ce propos que les programmes présentés par les universités se sont rarement positionnés dans l'optique de faire de ces nouveaux espaces des outils d'« interface » avec la Ville. L'ambition majeure serait surtout de tenter de réduire dans la plus grande urgence, le déficit en matière de services et d'animation en proposant des structures très fermées et dont les premières réalisations montrent qu'elles sont généralement réservées aux étudiants¹⁹.

En fait, l'analyse de ce processus de prise en charge de la production des Maisons de l'Étudiant par des acteurs autres que le MEN nous permet d'expliquer pourquoi la réflexion sur l'aménagement de lieux de vie dans les universités, s'est réduit dès le départ à l'adoption d'une configuration de ce type.

La matérialisation de l'idée d'un lieu de vie sous la forme d'une Maison de l'Étudiant répondrait simultanément, dans le contexte actuel, aux exigences de l'État, des organismes privés, des Présidents d'université et des collectivités territoriales. Elle donne en effet l'occasion à l'État, une fois de plus, d'interpréter une exclusion sociale, celle des étudiants qui ne parviennent pas à trouver leur place dans l'université française, en une exclusion spatiale, avec l'image de l'université « ghetto » vivant en marge de la Cité.

Cette analyse du malaise étudiant s'opère de plus en considérant cette population comme un ensemble homogène, alors que les premiers bilans des études menées en France depuis 1991 sur le thème « L'Université et la Ville : Pratiques sociales », font état de l'extrême diversité des expériences étudiantes, dont les dimensions structurantes seraient multiples et se combineraient de manière complexe²⁰. Le fait de pouvoir recourir à une solution qui prend la forme de la construction d'un unique édifice repose donc largement sur cette vision réductrice de la réalité sociale.

Cette simplification du type de réponse à apporter lui permet également de confier la réalisation de programmes visant à l'amélioration du cadre de vie dans les universités, à d'autres acteurs tels que la MNEF

20. La multiplication de l'offre universitaire, les différences locales, la position dans les cycles d'études, les traditions de département feraient du public étudiant un public hétérogène. Se rapporter aux deux ouvrages *Universités et Villes*, L'Harmattan-collection villes et entreprises, F.Dubet, D. Filâtre, F-X. Merrien, A. Vince, 1994. L'un est un annuaire de ces recherches, l'autre en fait la synthèse.

ou VVF que le ministère a lui-même désigné, ou encore Bouygues qui a rapidement essayé de se placer sur ce nouveau marché. Les Présidents d'université ont eux aussi été séduits par la solution « Maison de l'Étudiant ». Mandatés pour 4 ans et donc souvent tentés de réaliser un projet à court terme, ils ont adhéré au principe de pouvoir, sous une même ligne budgétaire et en une seule opération, regrouper quelques services pour les étudiants, mais aussi certains locaux administratifs.

Enfin, pour des collectivités territoriales faisant aujourd'hui de l'Université un enjeu de développement, on constate que la Maison de l'Étudiant pouvait apparaître comme un lieu symbolisant ce que la ville ou la région réalise pour son université.

Les Maisons de l'Étudiant comme futurs lieux de vie universitaires : limites et perspectives

Si le modèle « Maison de l'Étudiant » permet de satisfaire ces différentes aspirations, il semblerait qu'il comporte certaines limites et qu'il soulève des questions révélatrices des incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur le développement de l'Université en France. A propos de la viabilité de ces structures elles-mêmes, nous pouvons en particulier nous demander comment, compte tenu du rythme universitaire actuel, le fonctionnement des Maisons de l'Étudiant situées au centre de campus pourra-t-il être assuré par des commerces qui ne resteraient ouverts que 6 à 8 mois dans l'année : celle de Toulon, inaugurée au cœur du campus de la Garde en 1992, a déjà vu sa banque et sa librairie fermer.

Par ailleurs, souvent basée sur un regroupement de services, la Maison de l'Étudiant ne vient-elle pas concurrencer les activités de certaines associations étudiantes qui éprouvent souvent certaines difficultés à subsister ? Cette dernière interrogation nous donne l'occasion d'attirer l'attention sur le point suivant : si les Maisons de l'Étudiant déjà réalisées remplissent pratiquement toutes la fonction d'espace de services, elles parviennent difficilement par contre à faire participer les étudiants à la gestion et à l'animation, ambition qui était pourtant présentée dans les textes comme étant une condition *sine qua non* à la réalisation des projets. Cette question relève plus généralement du problème de la participation des étudiants à la vie de l'université. Évoquant les forts taux d'absentéisme des élus étudiants dans les conseils et la faible mobilisation lors des élections syndicales, certains responsables universitaires prétendent que les étudiants se détournent de l'université et ne sont pas capables d'y assumer des responsabilités. Or, plutôt que de conclure à un total désintérêt de l'Étudiant pour la vie universitaire, ne devrait-on pas d'une part, davantage s'interroger sur les règles actuelles de fonctionnement des universités, qui restent souvent très obscures, voire inefficaces, aux yeux des étudiants comme de beaucoup d'enseignants

d'ailleurs²¹, et d'autre part, mener une réflexion sur la valorisation, dans les cursus, de l'implication des étudiants dans des activités administratives ou d'animation²².

Le prétexte de l'absence d'interlocuteurs étudiants suffisamment représentatifs, a permis à certains responsables universitaires d'utiliser les conseils d'université comme chambres d'enregistrement afin de valider des projets sur lesquels ils avaient été les seuls à décider. L'évocation de ce type de procédé nous permet également d'insister sur la tendance toujours forte affichée par les principaux acteurs opérationnels et pas seulement les responsables universitaires, à négliger la phase d'évaluation de la demande des futurs usagers, celle-ci s'effaçant derrière la volonté d'agir à court terme, en respectant les exigences économiques²³.

Plusieurs exemples montrent pourtant que sur des projets précis, les étudiants sont très actifs et prêts à travailler ensemble : ce fut le cas à Grenoble mais aussi Angers où l'université a confié la programmation de la Maison de l'Étudiant au groupe VVF. Ce dernier, déterminé dans un premier temps à proposer une « solution-type », y renonça rapidement une fois confronté à la complexité de la situation locale. D'une part il prit conscience qu'un tel programme ne pouvait positivement aboutir sans l'appui des étudiants et sans tenir compte des exigences des partenaires institutionnels impliqués dans le financement du projet (la ville, la DATAR, le ministère de l'Éducation Nationale et l'université). D'autre part, VVF reconnaissait que cette structure ne pouvait s'apparenter à un bâtiment monofonctionnel comme peuvent l'être une école, une crèche ou un cinéma, ni se réduire à un espace en multi-location dans lequel seraient juxtaposés certains services ; il fallait trouver une articulation entre les différentes composantes de la Maison afin de créer une véritable animation et une dynamique de fonctionnement.

Ainsi VVF reconsidéra son approche en tentant d'appliquer une méthode de programmation basée sur une collaboration interactive entre les partenaires institutionnels, le maître d'œuvre et les étudiants²⁴.

21. Recherche en cours sur le thème « Pratiques et représentations socio-spatiales des enseignants du Supérieur ». Travail effectué au sein du Centre de Recherche et d'Études sur la Politique de Production et les Pratiques de l'Espace, Institut d'Urbanisme de Paris.

22. Dans certains pays européens, en Grande-Bretagne notamment, les étudiants bénéficient d'une année sabbatique pour occuper la Présidence d'une association qui gère des services sur les sites universitaires, ainsi que des moyens matériels pour assurer une telle responsabilité.

23. De ce fait on assiste fréquemment encore à une homogénéisation de la demande étudiante parfois basée sur l'image qu'ont les décideurs institutionnels des modes de vie des étudiants. Or cette représentation des pratiques étudiantes s'apparente bien souvent pour certains d'entre eux, davantage à celles des « héritiers » qu'à celles des étudiants d'aujourd'hui.

24. Cette méthode est inspirée du modèle de « Programmation générative » présenté par Barbara Allen, Michel Bonetti et Michel Conan dans *Développement social et urbain, stratégies et méthodes*, (L'Harmattan, 1991, 271 p.). L'idée de programmation générative repose sur le constat qu'il ne peut exister de modèle-type qui pourrait être reproduit en tous lieux. Elle consiste à proposer une méthode de programmation

Soulignons qu'en amont de la conception de ce projet s'était déjà déroulée une importante phase de collecte de données lors de laquelle différents groupes de potentiels usagers, y compris les populations des quartiers limitrophes, avaient été invités à se prononcer. A la suite de ces enquêtes quantitatives menées par la SCET et la Présidence de l'Université, VVF poursuit cette évaluation dans une procédure plus qualitative. Il réunit un groupe de travail constitué d'une vingtaine d'étudiants « représentatifs » dont la mission était de répertorier les attentes et les exigences des futurs usagers à partir desquelles il s'agissait de faire apparaître les principes fondamentaux de la Maison de l'Étudiant puis de les faire critiquer et valider par les institutionnels. Malgré les divergences idéologiques de ses membres issus de diverses tendances syndicales, ce groupe réussit à faire aboutir le projet.

L'originalité de ce processus de programmation résida principalement en deux faits : l'un est que les étudiants ne furent pas uniquement invités à hiérarchiser leurs besoins mais leurs représentants furent aussi amenés à élaborer eux-mêmes l'organisation de cet espace. L'autre est que l'architecte assista aux réunions du groupe et envisagea de manière itérative des réponses spatiales aux suggestions des étudiants.

Néanmoins, si nous ne pouvons qu'adhérer à une telle démarche essayant de prendre en considération conjointement les intérêts des décideurs et des usagers, nous pouvons aussi regretter dans le cas d'Angers, qu'elle ait moins eu pour objectif de définir ce que pouvait être un lieu de vie pour l'université que de chercher à déterminer et à organiser les différents éléments qu'il conviendrait de retrouver dans cette « boîte ». En focalisant ainsi la vie de l'établissement dans un seul bâtiment faisant alors office d'espace privé de l'université, surtout si celui-ci est situé en plein cœur du campus, n'oublie-t-on pas une nouvelle fois de favoriser les échanges entre la Ville et l'Université ? De plus, est-il vraiment judicieux de concentrer l'effort budgétaire sur la réalisation d'une seule opération dont le coût peut être assez important et dont le succès n'est pas assuré ? Il serait à ce propos intéressant d'étudier dans l'avenir comment ces espaces seront pratiqués. Ne se prive-t-on pas ainsi de développer plusieurs initiatives qui auraient constitué plusieurs foyers d'animation pour l'université ? L'intérêt que portent certaines collectivités locales à l'aménagement des espaces universitaires ne conduit pas systématiquement à un débat polémique sur le lieu d'implantation, dont font souvent l'objet non seulement les « Maisons de l'Étudiant, mais aussi les programmes de logements étudiants. Cette participation peut en effet se manifester par l'intégration du programme « Maison de l'Étudiant » à un ensemble d'opérations plus importantes qui auraient

interactive, alliant gestionnaires, utilisateurs, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Elle a déjà été expérimentée par le CSTB dans le domaine de l'habitat des personnes âgées par exemple.

pour objectif d'encourager un brassage territorial des étudiants²⁵. A Grenoble-St-Martin-d'Hères par exemple, les collectivités locales ont engagé depuis 4 ans une opération financée conjointement et à parité égale avec l'État, qui a pour ambition de renforcer les pôles universitaires existants et de réaliser un « essaimage » d'infrastructures universitaires dans l'agglomération grenobloise. La Maison de l'Étudiant ne constitue ici qu'une des réalisations et s'inscrit dans un ensemble d'initiatives visant à intégrer des implantations universitaires dans des projets de développement urbain articulés notamment autour du nouveau terminus du tramway.

Ainsi, l'analyse du processus de conception et de production des Maisons de l'Étudiant nous a permis de mettre en évidence un paradoxe qui semble être le fait de la plus grande partie des opérations de constructions universitaires engagées depuis 3 ou 4 ans. Alors que plusieurs instances ministérielles avaient encouragé la mise en œuvre d'une réflexion urbanistique globale et concertée entre l'Université et la Ville, en prenant notamment l'initiative d'organiser des appels d'offre et un appel d'idées autour du thème « l'Université et la Ville », alors qu'experts officiels, urbanistes et responsables universitaires n'avaient pas hésité à dénoncer dans un tumulte médiatique le manque de réflexion qui avait accompagné la politique de constructions universitaires menée il y a 20 et 30 ans, et redécouvraient comme s'il s'agissait là d'une idée nouvelle, le caractère indispensable de recréer des liens entre l'Université et la Ville, on assisterait en fait bien souvent dans la pratique, à une réduction de ces intentions initiales. L'intensification du processus d'autonomie et de décentralisation, la résurgence des idées libérales en matière de politique économique, l'urgence de faire face en priorité au dramatique déficit en matière de locaux pédagogiques, ont contribué à un progressif désengagement de l'État sur le plan financier et par conséquent, à l'entrée de nouvelles catégories d'acteurs dans le système de production des espaces universitaires, qu'il s'agisse d'organismes publics ou privés : la DATAR, les collectivités territoriales, la MNEF, VVF ou Bouygues. Cette diversification des filières de production, rendue possible par une transformation du cadre institutionnel, aurait pour conséquence que les programmes de constructions universitaires tendraient à se définir au « coup par coup » et au nom du « qui paye décide ». Concernant la création de lieux de vie pour les étudiants, ce phénomène s'est traduit par l'adoption d'une configuration de type « Maison de l'Étudiant ». Celle-ci répond certes aux logiques d'urgence, de prestige et d'équilibre budgétaire des principaux acteurs opérationnels, mais elle semble s'écarter bien souvent des objectifs fondamentaux préconisés au départ et s'appuie en outre, sur des

25. Encore faut-il que les étudiants le souhaite et que le retour des infrastructures universitaires dans la ville ne soit pas le résultat d'une décision prise unilatéralement par les collectivités locales, ce qui semble être aujourd'hui souvent le cas.

représentations simplificatrices d'une réalité sociale. Il paraît en effet illusoire de penser que de tels équipements pourraient créer à eux seuls une sociabilité. L'ambition du Ministère de l'Éducation Nationale en 1989 était de promouvoir un ensemble d'actions qui permettraient aux universités d'offrir à leurs étudiants des espaces de services et d'animation ouverts sur la ville ; or il convient aujourd'hui de signaler le risque de voir certaines universités ou villes se contenter de cette unique réalisation. C'est pourquoi, sans vouloir condamner prématurément et définitivement ces initiatives — l'animation des campus n'avait jamais encore fait l'objet de propositions concrètes — nous soutenons l'idée que ces structures n'auront de sens que si elles correspondent à un véritable projet de « citoyenneté étudiante ».

Résumé — Abstract — Resumen

LES MAISONS DE L'ÉTUDIANT : FUTUR LIEU DE VIE UNIVERSITAIRE OU NOUVEAU PRODUIT IMMOBILIER ?

Dans le cadre du plan « Université 2000 » lancé par le gouvernement français en 1991, les universités ont été incitées à proposer de meilleures conditions de vie et de travail à leurs étudiants tout en menant une réflexion globale sur les liens à promouvoir avec leur environnement urbain. Le propos de cet article est de montrer comment le souci de créer des lieux de vie pour les étudiants, a finalement abouti à l'idée de « Maison de l'Étudiant », c'est à dire à la construction de structures regroupant un certain nombre de services pour les étudiants.

En analysant pourquoi et selon quel processus des acteurs autres que l'État et l'Université — régions, départements, communes mais aussi opérateurs privés — participent à la production de tels espaces, l'auteur évalue dans quelle mesure ceux-ci peuvent répondre aux intentions qui avaient été préalablement définies. L'article met notamment en évidence les caractéristiques d'une logique qui s'exprime aujourd'hui dans de nombreuses actions sociales et dont les programmes « Maisons de l'Étudiant » sont une illustration significative. L'adoption d'une configuration de ce type contribuerait certes à combler le déficit en équipements dont souffrent les sites universitaires en France, mais elle s'écarterait aussi des objectifs fondamentaux qui avaient été préconisés au départ, en s'appuyant bien souvent sur une vision réductrice d'une réalité sociale.

STUDENT HOUSES : FUTURE LOCATION OF UNIVERSITY LIFE OR NEW REAL ESTATE PRODUCT ?

Within the context of the program « University 2000 » started in 1991 by the french government, the universities have been encouraged to propose better work and living conditions to their student. At the same time, they have to carry on global considering about the connections to be promoted with their urban environment.

The aim of this article is to show how the concern to create places for living, finally has come to the idea of « Student Houses », meaning the construction of structures gathering certain number of facilities for the students.

Analysing why and how the State and the University, but as well regions, departments, districts and also private oprators, take part to the realization of such places, the author evaluates how these new structures may correspond to the intention first specified. The article underscores the fact that the programs « Student House » are a significant illustration of a logic wich is today expressed in several social actions. The realization of this project would contribute to make up the deficit in equipements from wich universities suffer, but it would get away from the fondamentale purpose wich has been advocated from the beginning, leaning on a reducing vision of a social reality.

« LA CASA DEL ESTUDIANTE » : ¿NUEVO TIPO DE ALOJAMIENTO UNIVERSITARIO O NUEVO PRODUCTO INMOBILIARIO ?

Dentro del enfoque del plan « Universidad 2000 », lanzado en 1991 por el gobierno francés, las universidades fueron invitadas a proponer mejores condiciones de vida y de trabajo a sus estudiantes, y hacer al mismo tiempo una reflexion global sobre los lazos a promover con relacion al entorno urbano. Este articulo se propone mostrar como para los estudiantes finalmente desemboco en la idea de « La Casa del Estudiante », es decir, en la construccion de estructuras que agrupen un cierto numero de servicios par los estudiantes.

Analizando el porque y el como de un proceso, otros actores diferentes al Estado y la Universidad, regiones, departementos, municipios, asi como tambien operadores privados, participan en la produccion de tales espacios, la autora evalua en que medida ellos puedan responder a las intenciones previamente definidas. El articulo resalta especialmente las características de una lógica que hoy se expresa en numerosas acciones sociales, de las cuales, los programas « Casas del

Estudiante » son una muestra significativa. Adoptar una configuración de este tipo, contribuiría ciertamente a disminuir el déficit de equipos que sufren los emplazamientos universitarios en Francia, pero se apartaría de los objetivos fundamentales postulados al comienzo, y que se apoyaron casi siempre en una visión reductora de una realidad social.